**Engagement à réduire les effets des changements climatiques et atteindre la neutralité climatique**

Conformément à l'accord de Paris sur le climat signé par 195 pays,

Conformément aux objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies, en particulier l’objectif 13 sur les changements climatiques, et à l'engagement de ne laisser personne derrière, de l'Agenda 2030 et du Sommet humanitaire mondial de 2016,

Considérant que les changements climatiques ont été considérés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme l'un des principaux défis de la prochaine décennie dans la Stratégie 2030,

Rappelant que depuis 1999 les réunions statutaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont systématiquement abordé les inquiétudes relatives aux changements climatiques, en reflétant dans la résolution 1 de la XXXe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2007 notre engagement à faire face aux conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques,

Compte tenu que les changements climatiques touchent principalement les groupes les plus vulnérables et encouragent l'augmentation et la sévérité des crises humanitaires et des mouvements de la population,

Reconnaissant que l’implication du volontariat, la citoyenneté et l’éducation sont des éléments essentiels de la réponse aux changements climatiques,

Compte tenu de la Stratégie de Transition Juste (Conférence de Katowice sur le climat, Pologne, décembre 2018) qui mets un accent particulier dans la création d'emplois verts et décents dans les zones rurales,

Reconnaissant qu’il est nécessaire d’introduire d’urgence des transformations radicales pour accomplir l’Accord de Paris sur le climat, pour atteindre la neutralité carbone et limiter le réchauffement climatique « pour limiter la température à 1,5 º C au-dessus des niveaux préindustriels »

Nous nous engageons, par la XXIIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2023, à contribuer à :

* **CALCULER** notre empreinte carbone et le registrer auprès des organismes compétents à cet effet.
* **REDUIR**, en établissant un plan qui touche tous les instances de l'Organisation avec une réduction du 45% des émissions d'ici 2030
* **COMPENSER** le CO2 émis pour atteindre la neutralité climatique dans l’année 2050

Pour cela:

* Nous aurons la participation massive du volontariat et la citoyenneté
* Nous entrainerons dans ce qu’on appelle les « emplois verts »
* Nous contribuerons à la création des « emplois verts »
* Nous centrerons notre action sus les zones rurales le plus dépeuplées dans le but de ne laisser personne derrière nous
* Nous travaillerons pour la réduction de la pauvreté énergétique
* Nous réaliserons un plan de reboisement pour compenser nos émissions de CO2
* Nous collaborerons entre les Sociétés nationales pour renforcer la gestion des risques aux catastrophes et crises liés aux changements climatiques.